

15.09.2026 - Levée de l'interdiction générale d'allumer du feu en plein air

Le danger d'incendie de forêt demeure toutefois élevé.

Pour notre région le niveau de danger est de degré 3 « marqué ».



Niveau de danger d'incendie de forêt en Valais Comportements et consignes à respecter

NIVEAU DE RISQUE 3 - MARQUÉ				
	 Zones urbaines	 Espaces ouverts	 Forêt + 100m de distance	 Remarques
 Mégots et allumettes	✗		✗	Ne pas jeter négligemment de mégots, de cigarettes ou d'allumettes, quel que soit le niveau de danger actuel.
 Foyer / Braser	✓ 		✓ 	N'allumer des feux en forêt que dans des foyers existants ou dans des endroits manifestement sans danger !
 Foyer fixe / Cheminée de jardin	✓		✓ 	Toujours surveiller le feu et éteindre immédiatement les étincelles (valable indépendamment du niveau de danger en vigueur).
 Barbecue à charbon / Four à pizza et à pain	✓		✓ 	Eteindre complètement le feu après utilisation. Suivre impérativement les instructions des autorités locales.
 Barbecue électrique / Barbecue à gaz	✓		✓	
 Cabane avec cheminée	✓		✓	Uniquement avec un système d'évacuation des fumées certifié.
 Couvert	✓		✓ 	Renseignez-vous sur les règles d'utilisation auprès du propriétaire.
 Feux d'altitude	✓ 		✗	Nettoyer les alentours de tout matériau inflammable. Toujours surveiller le feu et éteindre immédiatement les étincelles (valable indépendamment du niveau de danger en vigueur). Renseignez-vous auprès de la commune sur les autres consignes de comportement ou les interdictions.
 Lanternes volantes	✗		✗	Toujours interdit, quel que soit le niveau de danger en vigueur.
 Feux d'artifice	✗ 		✗	Permis sans autorisation uniquement le jour de la fête nationale et le jour de l'an. Toujours interdit en forêt et dans ses environs, indépendamment du niveau de danger en vigueur.

Consigne et comportement :

- Ne faire des grillades qu'aux endroits prévus à cet effet
- Surveiller sans cesse les feux de grillade et éteindre immédiatement les flammèches
- Les feux en altitude (feux de camp, foyers sauvage, ...) sont interdits à moins de 100m des forêts.

17.09.2026 – CSI Hérens